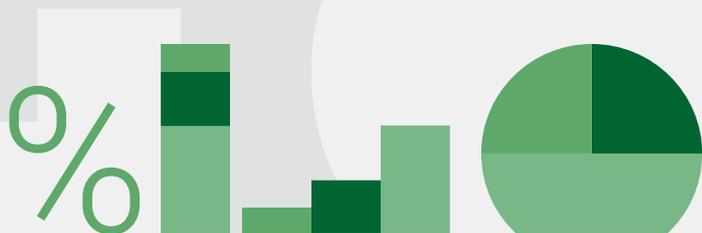


Actualités OFS



02 Espace et environnement

Neuchâtel, février 2022

Comptabilité environnementale

Ménages et climat à la lumière des comptes de l'environnement

Entre 2000 et 2019, l'empreinte gaz à effet de serre des ménages a reculé de 4%. Les émissions qu'ils ont générées en Suisse ont diminué de 15%, tandis que celles qu'ils ont induites à l'étranger ont augmenté de 8%. En 2019, les ménages ont payé 3,1 milliards de francs¹ d'impôts sur les carburants et les combustibles fossiles. Environ 550 millions de francs tirés de la taxe CO₂ leur ont été redistribués. Ils ont par ailleurs occupé plus de 83 000 emplois équivalents plein temps liés au climat et contribué ainsi à la création de 13,8 milliards de francs de valeur ajoutée, soit 1,9% du produit intérieur brut (PIB). Ce sont là quelques résultats tirés des comptes de l'environnement de l'Office fédéral de la statistique pour illustrer les rapports entre les ménages et le climat.

Les comptes de l'environnement complètent les comptes nationaux d'une dimension environnementale. Comme ces derniers, ils fournissent généralement, et à la différence des statistiques environnementales usuelles, des données sur les ménages et sur l'économie par branche d'activité. Ils contribuent ainsi à mieux comprendre les interactions entre l'environnement et l'économie et à mesurer le degré de réalisation des objectifs de l'économie verte et du développement durable. Leur production se base sur le système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) élaboré sous l'égide des Nations Unies².

Les comptes de l'environnement permettent notamment de calculer des indicateurs de type empreinte pour estimer la pression exercée par la consommation de la population d'un pays, par exemple sur le climat, en tenant compte des émissions associées à la production des biens et services importés.

¹ Les variables monétaires sont présentées à prix courants.

² <https://seea.un.org/>

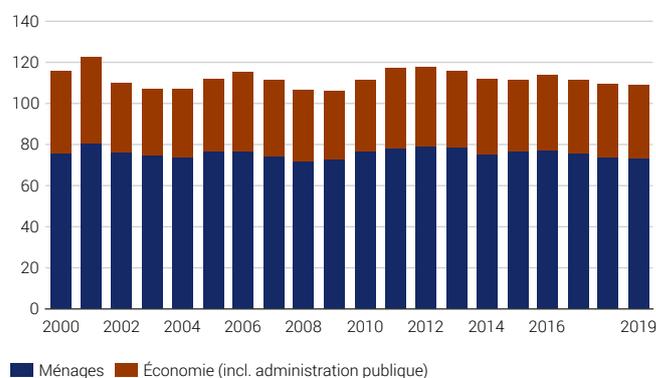
La pression de la Suisse sur le climat diminue

Entre 2000 et 2019, l'empreinte gaz à effet de serre de la Suisse a diminué de 6% (G1). Elle correspond aux émissions induites en Suisse ou à l'étranger par la demande finale en biens et services des ménages et de l'économie. Dans le même temps, la population résidente permanente a augmenté. L'empreinte gaz à effet de serre de la Suisse par personne a donc diminué. En 2019, elle s'élevait à 12,6 tonnes d'équivalent CO₂, dont 64% ont été émis à l'étranger.

Empreinte gaz à effet de serre de la Suisse et des ménages¹

Millions de tonnes d'équivalent CO₂

G1



¹ Les données de base prises en compte pour estimer l'empreinte gaz à effet de serre avant 2008 sont moins complètes que celles utilisées pour les années ultérieures.

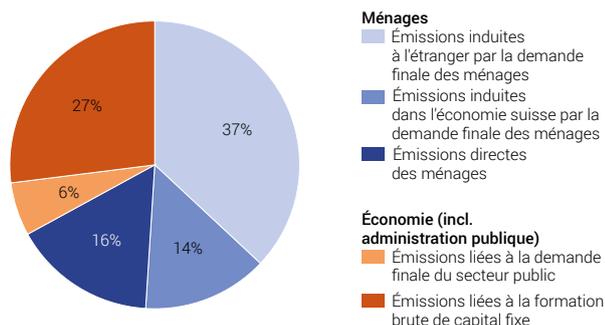
Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2022

Les ménages sont à l'origine d'environ deux tiers de l'empreinte gaz à effet de serre

L'empreinte gaz à effet de serre est une estimation qui repose en partie sur des modélisations³. Les émissions de gaz à effet de serre prises en compte dans l'empreinte peuvent être réparties entre les composantes de la demande intérieure finale des ménages et de l'économie (G2)⁴.

Empreinte gaz à effet de serre selon les composantes de la demande intérieure finale, en 2019 G2



Émissions totales: 108,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂

Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2022

Dans cette optique, l'empreinte est constituée en majeure partie des émissions liées aux biens et aux services consommés par les ménages de Suisse. Compte tenu des émissions directes dues à leurs déplacements en véhicules privés et à leur chauffage, ainsi que des émissions induites à l'étranger et dans l'économie suisse par leur demande finale, les ménages étaient responsables en 2019 de l'émission de 73,1 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (mio t éq. CO₂), soit d'environ 67% de l'empreinte gaz à effet de serre de la Suisse.

L'empreinte liée aux dépenses de consommation finale de l'administration publique se montait, à titre de comparaison, à 6,3 mio t éq. CO₂.

La formation brute de capital fixe constitue également une composante de la demande finale. Il s'agit d'investissements⁵ dans des biens d'équipement tels que les machines, l'immobilier ou l'infrastructure informatique. Les émissions de gaz à effet de serre liées à ces investissements s'élevaient à 29,3 mio t éq. CO₂.

³ Il existe pour ce faire plusieurs méthodes. Les résultats présentés ici se basent sur les comptes des émissions dans l'air, sur les tableaux input-output (IOT) des comptes nationaux et sur une pondération des émissions importées.

⁴ L'empreinte ne porte que sur les émissions de gaz à effet de serre dues à la demande intérieure finale et ne tient donc pas compte des émissions exportées.

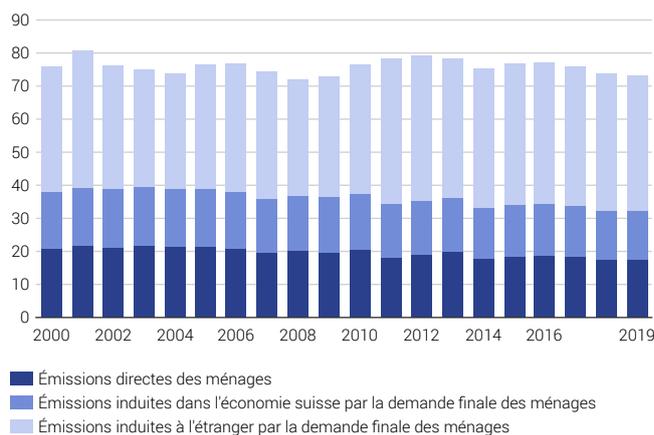
⁵ Investissements de l'économie, de l'administration publique et des ménages. Dans les données de base, il n'est pas possible de distinguer les investissements des ménages, qui ne représentent toutefois qu'une fraction du total des investissements.

L'empreinte gaz à effet de serre des ménages diminue en Suisse, mais pas à l'étranger

L'empreinte gaz à effet de serre des ménages comprend leurs émissions directes et les émissions dites indirectes, induites par leurs dépenses de consommation dans l'économie suisse ou à l'étranger (G3).

Empreinte gaz à effet de serre des ménages¹ G3

Millions de tonnes d'équivalent CO₂



¹ Les données de base prises en compte pour estimer l'empreinte gaz à effet de serre avant 2008 sont moins complètes que celles utilisées pour les années ultérieures.

Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2022

En 2019, 17,4 mio t éq. CO₂ ou 24% environ de l'empreinte gaz à effet de serre des ménages étaient directement attribuables aux déplacements en véhicules privés et au chauffage. En outre, 14,9 mio t éq. CO₂, soit 20%, ont été générés dans l'économie suisse par la production de biens et de services consommés par les ménages. L'empreinte était cependant constituée en majeure partie des émissions «cachées» dans les importations: ces émissions sont générées à l'étranger lors de la production des biens et des services qui sont importés pour être consommés par les ménages en Suisse. Représentant 40,8 mio t éq. CO₂, les émissions liées aux importations étaient à l'origine de 56% de l'empreinte gaz à effet de serre des ménages en 2019.

L'empreinte gaz à effet de serre des ménages a baissé de 4% entre 2000 et 2019. Ses composantes ont toutefois connu des évolutions contrastées: les émissions intérieures ont diminué de 15% durant cette période, la baisse ayant toutefois été plus marquée pour les émissions directes (-17%) que pour les émissions de l'économie suisse induites par la demande finale des ménages (-12%). Dans le même temps, les émissions générées à l'étranger se sont accrues de 8%.

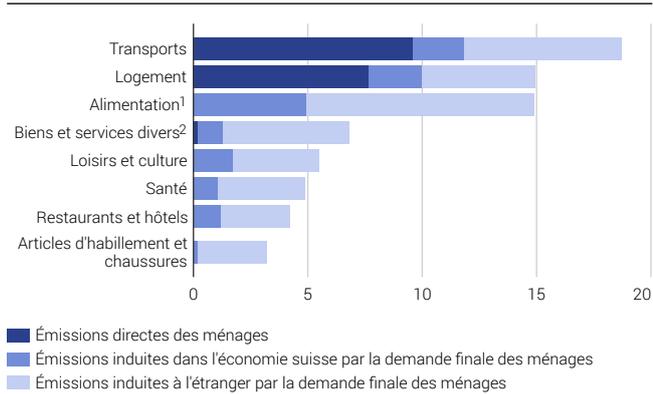
Transports et logement représentent environ la moitié de l’empreinte gaz à effet de serre des ménages

Qu’elle leur soit attribuable directement ou indirectement, la part de l’empreinte gaz à effet de serre des ménages peut être ventilée de manière encore plus détaillée par poste de dépenses (G4).

Empreinte gaz à effet de serre des ménages selon les postes de dépenses, en 2019

Millions de tonnes d’équivalent CO₂

G4



¹ produits alimentaires, boissons non alcoolisées et alcoolisées et tabac
² meubles, articles de ménage, communication, enseignement, etc.

Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2022

Il en ressort que les transports ont généré la majeure partie des gaz à effet de serre émis par les ménages en 2019, avec 18,7 mio t éq. CO₂. Cela correspond à 26% de l’empreinte des ménages, alors que seuls 10% de leurs dépenses de consommation étaient consacrés aux transports. L’empreinte gaz à effet de serre des transports tient compte aussi bien des émissions directes générées par les ménages lors de leurs déplacements en véhicules privés que de celles générées par l’économie, et notamment dans le transport aérien, les transports publics, le raffinage d’huiles minérales, ainsi que dans le commerce et l’entretien de véhicules automobiles. Des émissions liées aux transports sont toutefois également contenues dans d’autres postes de dépenses. Les émissions générées par le transport de produits alimentaires sont attribuées, par exemple, à l’alimentation.

Le logement des ménages est à l’origine d’un cinquième tant de leur empreinte gaz à effet de serre que de leurs dépenses de consommation. De manière analogue à l’empreinte gaz à effet de serre des transports, celle du logement comprend d’une part les émissions directes dues au chauffage et d’autre part les émissions générées par toute une série d’activités économiques qui fournissent des biens et des services en lien avec le logement, tels que l’approvisionnement en énergie et la gestion des déchets et des eaux usées. En revanche, les émissions générées par la construction de logements ne sont pas prises en compte, car elles relèvent de la formation brute de capital fixe (cf. G2).

Les émissions dues aux importations représentent une part plus importante de l’empreinte que les émissions intérieures dans tous les postes de dépenses, à l’exception des transports et du logement, où l’empreinte est due en grande partie aux émissions

directes. La part des émissions générées à l’étranger était particulièrement élevée dans le domaine de l’habillement et des chaussures (94%) et dans celui de l’alimentation (67%).

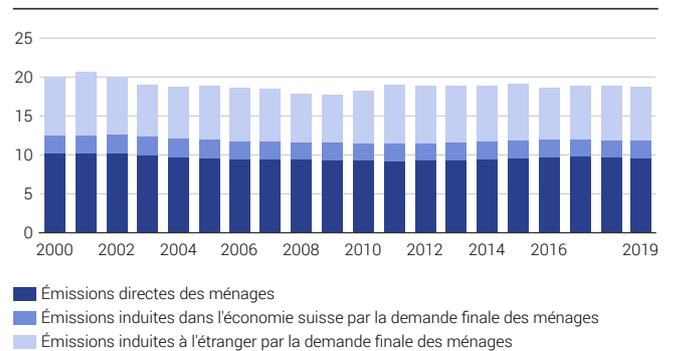
Évolutions contrastées des émissions des transports et du chauffage

L’empreinte gaz à effet de serre des transports des ménages a diminué de 6% entre 2000 et 2019 (G5). Les émissions directes ont connu une évolution semblable et baissé également de 6%. Les émissions induites dans l’économie ont en revanche suivi une évolution différente: celles induites en Suisse ont diminué de 1% et celles induites à l’étranger de 9%.

Empreinte gaz à effet de serre des transports des ménages¹

Millions de tonnes d’équivalent CO₂

G5



¹ Les données de base prises en compte pour estimer l’empreinte gaz à effet de serre avant 2008 sont moins complètes que celles utilisées pour les années ultérieures.

Source: OFS – Comptabilité environnementale

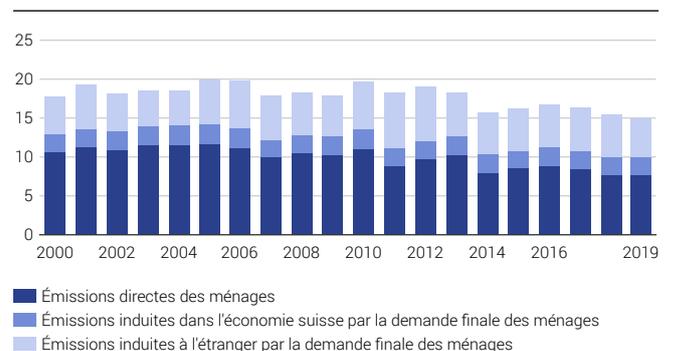
© OFS 2022

Les résultats sont par contre différents pour ce qui est des émissions induites dans l’économie par le logement des ménages: celles induites en Suisse se sont accrues de 6% et celles induites à l’étranger de 3% (G6). Globalement, les ménages ont réduit leur empreinte gaz à effet de serre du logement de 16% grâce à une réduction de 28% de leurs émissions directes.

Empreinte gaz à effet de serre du logement des ménages¹

Millions de tonnes d’équivalent CO₂

G6



¹ Les données de base prises en compte pour estimer l’empreinte gaz à effet de serre avant 2008 sont moins complètes que celles utilisées pour les années ultérieures.

Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2022

Représentant environ la moitié de l’empreinte gaz à effet de serre des transports et du logement, les émissions directes des ménages sont analysées plus en détail ci-après.

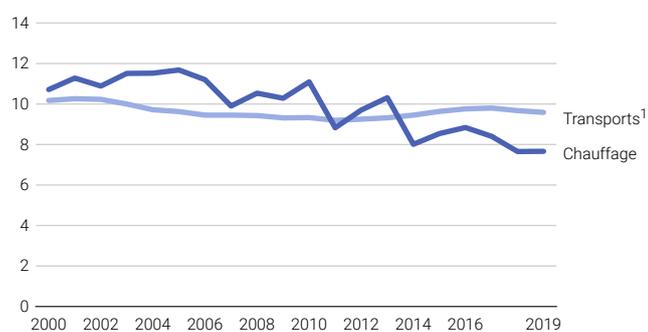
Recul des émissions directes des ménages

Entre 2000 et 2019, les émissions directes des ménages générées par leurs déplacements en véhicules privés et par leur chauffage ont globalement reculé de 17%. Elles présentent toutefois des évolutions contrastées. Les premières ont baissé de 2000 à 2011, puis ont augmenté pratiquement d’autant de 2011 à 2019, atteignant cette année-là 9,6 mio t éq. CO₂. Les secondes, par nature plus fluctuantes car tributaires des conditions hivernales, sont quant à elles restées globalement stables de 2000 à 2008, année à partir de laquelle elles ont commencé à reculer. En 2019, elles s’élevaient à 7,7 mio t éq. CO₂ (G7).

Émissions directes de gaz à effet de serre des ménages

Millions de tonnes d’équivalent CO₂

G7



¹ déplacements en véhicules privés

Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2022

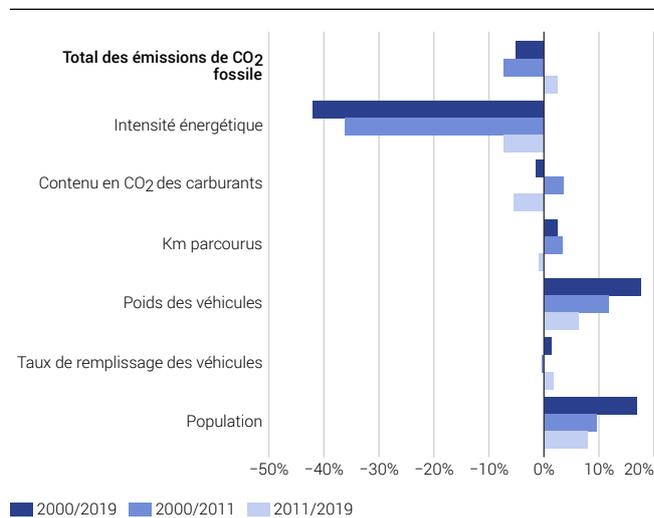
Contrairement aux émissions liées à la demande finale des ménages, dont une part importante est générée à l’étranger et sur lesquelles ils ont moins d’emprise, les émissions directes des ménages peuvent davantage être influencées, notamment par des incitations fiscales.

Légère baisse des émissions des voitures malgré la forte hausse de leur efficacité énergétique

Entre 2000 et 2019, les émissions de CO₂ fossile générées par les déplacements en voiture des ménages ont diminué de 5%, notamment grâce au recul de leur consommation de carburant par km et par kg, c’est-à-dire de leur intensité énergétique. Ainsi, si tous les autres facteurs étaient restés inchangés, la baisse de l’intensité énergétique des voitures aurait entraîné une diminution de 42% des émissions entre 2000 et 2019, tandis que le passage à des agents énergétiques émettant moins de CO₂ aurait permis de les réduire de 1%. Par contre, l’accroissement du poids des véhicules et la croissance de la population auraient entraîné une augmentation des émissions de CO₂, respectivement de 18% et de 17% (G8).

Facteurs explicatifs de l’évolution des émissions de CO₂ fossile des déplacements en voiture des ménages

G8



Axe des x: variation par rapport à l’année initiale

Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2022

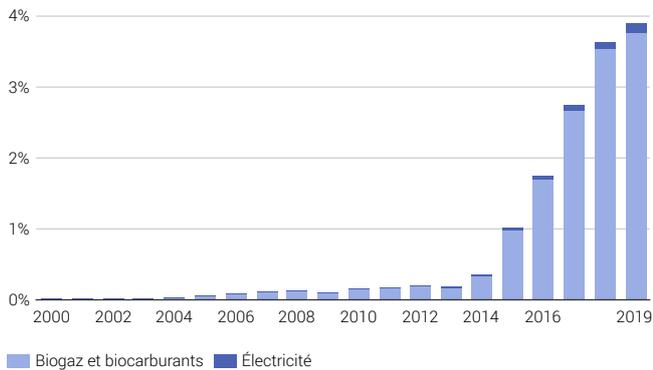
Une analyse distincte de la période allant de 2000 à 2011 – caractérisée par une baisse des émissions générées par les déplacements en voiture des ménages – et de la période allant de 2011 à 2019 – marquée par une hausse de ces émissions – révèle que le recul de l’intensité énergétique des voitures a essentiellement eu lieu au cours de la première période. Ce recul a été suffisant pour compenser les facteurs à la hausse des émissions, notamment l’accroissement de la population et du poids des véhicules, ce qui n’a pas été le cas lors de la deuxième période.

Par contre, la baisse du contenu en CO₂ des carburants a presque uniquement eu lieu lors de la seconde période, grâce au recours de plus en plus fréquent à des agents énergétiques non fossiles et à l’électricité depuis 2014 (G9).

En effet, la part du biogaz et des biocarburants dans le total de l’énergie utilisée par les ménages pour leurs déplacements en véhicules privés a augmenté progressivement entre 2000 et 2013, passant d’une part presque nulle à environ 0,2%. Dès 2014, cette

Part des biocarburants et de l'électricité dans le total de l'énergie utilisée par les ménages pour leurs déplacements en véhicules privés

G9



Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2022

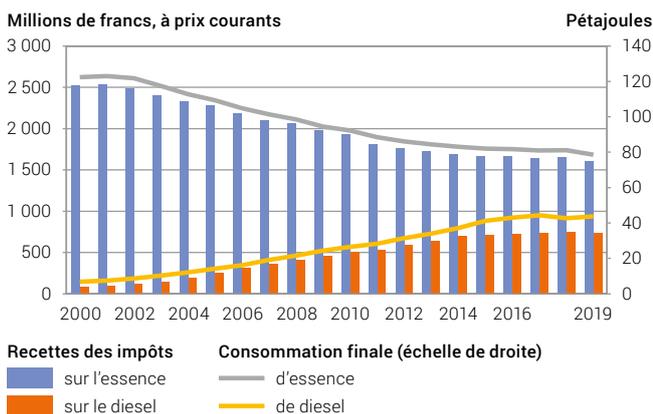
part a augmenté de façon plus marquée, pour s'établir à près de 4% du total en 2019. La consommation d'électricité a également augmenté, surtout depuis 2014. Toutefois, son utilisation reste plus marginale. En 2019, elle représentait environ 0,1% du total.

Le recul de la consommation d'essence et de diesel des ménages impacte les recettes fiscales

Les émissions de CO₂ fossile générées par les déplacements en véhicules privés des ménages sont directement liées à l'évolution, en l'occurrence contrastée, de la consommation d'essence et de diesel⁶ des ménages (G10).

Recettes et consommation finale d'essence et de diesel pour les transports des ménages

G10



Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2022

Ainsi, la consommation d'essence a reculé de plus d'un tiers, alors que celle de diesel a plus que sextuplé. Le parc de voitures de tourisme présente quant à lui un recul de 9% pour les véhicules

⁶ La consommation d'un litre de diesel émet environ 14% de CO₂ en plus que la consommation d'un litre d'essence.

à essence, tandis qu'il a presque décuplé pour ceux à moteur diesel. En 2019, les véhicules à essence représentaient 67% du parc de voitures de tourisme, ceux roulant au diesel 30%.

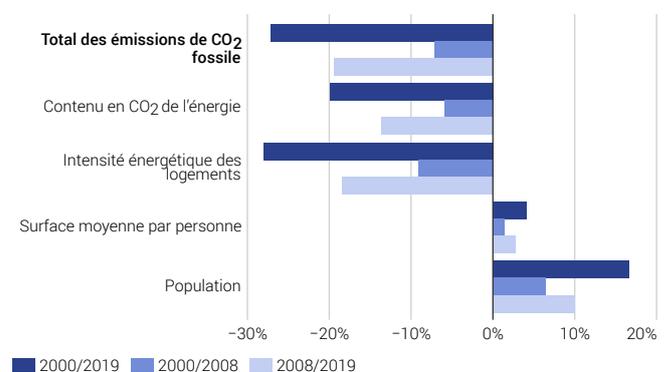
Les recettes fiscales issues de la consommation d'essence et de diesel des ménages ont évolué de façon similaire. Elles dépendent en effet directement des quantités consommées et des taux d'imposition. Ces derniers sont restés quasiment inchangés sur l'ensemble de la période considérée. En 2019, ces taux se montaient respectivement à 73 et 76 centimes par litre d'essence⁷ et de diesel. Ils étaient essentiellement constitués de l'impôt et de la surtaxe sur les huiles minérales. Ainsi, entre 2000 et 2019, ces recettes sont passées de 2,6 à 2,3 milliards de francs, soit une baisse de 10%. Elles représentaient 6,8% des dépenses de consommation finale des ménages pour le transport⁸ en 2019, contre 9,9% en 2000.

Nette baisse des émissions liées au chauffage des ménages malgré une population croissante

Entre 2000 et 2019, les émissions de CO₂ fossile liées au chauffage des ménages ont diminué de 27%. Plusieurs facteurs y ont contribué à des degrés divers. Si tous les autres facteurs étaient restés inchangés, la baisse de l'intensité énergétique – due par exemple à l'amélioration de l'isolation des bâtiments ou à des habitudes de chauffage plus économes en énergie – aurait entraîné un recul de 28% de ces émissions de CO₂. De la même manière, considéré isolément, le passage à des agents énergétiques moins émetteurs de CO₂ – par exemple du mazout au gaz naturel ou du gaz naturel aux pompes à chaleur – aurait réduit les émissions de CO₂ du chauffage des ménages de 20%, soit une baisse plus marquée que dans le cas des carburants utilisés par les ménages pour leurs déplacements en voiture. La croissance de la population et l'augmentation de la surface habitable par personne auraient quant à elles entraîné respectivement une hausse de ces émissions de 17% et de 4% (G11).

Facteurs explicatifs de l'évolution des émissions de CO₂ fossile du chauffage des ménages

G11



■ 2000/2019 ■ 2000/2008 ■ 2008/2019

Axe des x: variation par rapport à l'année initiale

Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2022

⁷ Essence sans plomb 95

⁸ Comprennent notamment l'achat de véhicule neuf et d'occasion, les frais de réparation, d'entretien, de parcage et de péages, les frais liés au transport de passagers par route, rail et air, ou encore les services postaux et de livraison.

Une analyse distincte de la période allant de 2000 à 2007 – caractérisée par une taxation quasi nulle des combustibles fossiles – et de la période allant de 2008 à 2019 – marquée par l'introduction en début de période de la taxe CO₂ sur les combustibles fossiles – révèle que les émissions ont plus fortement baissé au cours de la deuxième période.

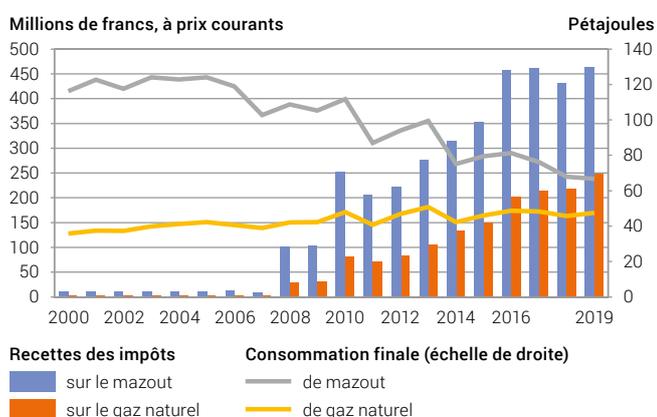
D'une part, la taxe CO₂ renchérit le prix des combustibles fossiles et incite les ménages à en réduire la consommation – par exemple en chauffant moins ou en isolant mieux leur logement – ainsi qu'à opter pour des agents énergétiques générant moins d'émissions – en passant par exemple du mazout au gaz naturel ou du gaz naturel à une pompe à chaleur.

D'autre part, environ un tiers des recettes de cette taxe est affecté au Programme Bâtiments pour promouvoir des mesures destinées à réduire les émissions de CO₂, telles que l'assainissement énergétique et la promotion des énergies renouvelables par exemple. La taxe CO₂ contribue donc à faire baisser le contenu CO₂ de l'énergie utilisée, mais aussi à diminuer l'intensité énergétique des logements. De la combinaison de ces deux facteurs résulte une baisse globale des émissions liées au chauffage des ménages, malgré l'accroissement de la population et de la surface habitable par personne.

Recul de la consommation d'énergie de chauffage des ménages, mais augmentation des recettes fiscales en raison de la taxe CO₂

Entre 2000 et 2019, la consommation de mazout et de gaz naturel pour le chauffage des ménages a globalement reculé de 25%. Les évolutions sont toutefois contrastées selon l'agent énergétique considéré. Tout en fluctuant, la consommation de mazout a reculé de 43%, passant de 116 à 67 pétajoules (PJ) de 2000 à 2019, alors que celle de gaz naturel a augmenté de 32%, passant de 36 à 47 PJ (G12).

Recettes et consommation finale de mazout et de gaz naturel pour le chauffage des ménages G12



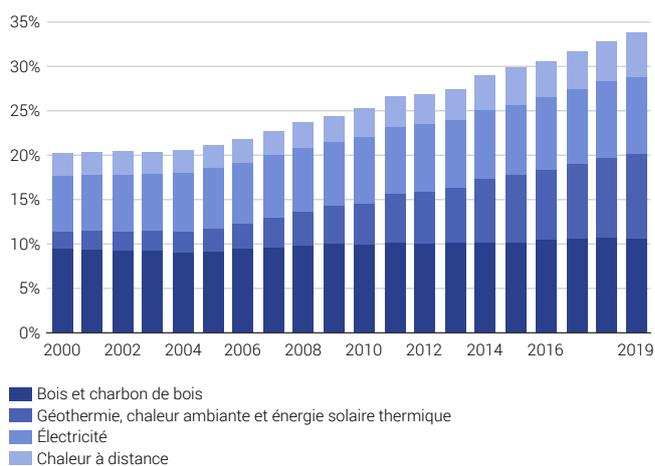
Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2022

L'accélération du recul de la consommation de mazout observée à partir de 2008 résulte, en partie du moins, de l'introduction cette année-là de la taxe CO₂ sur les combustibles fossiles. Initialement fixé à 12 francs par tonne de CO₂ en 2008, le taux de cette taxe a ensuite été relevé plusieurs fois, les objectifs de réduction des émissions définis par le Conseil fédéral n'ayant pas été atteints. Il s'élevait à 96 francs par tonne de CO₂ en 2019. Ainsi, entre 2000 et 2019, les recettes des impôts sur le mazout et le gaz naturel utilisés pour le chauffage des ménages sont passées de 12 à 713 millions de francs. Elles représentaient 0,8% des dépenses de consommation finale des ménages pour le logement⁹ en 2019, contre une part presque nulle en 2000.

Parallèlement au recul de la consommation d'agents énergétiques fossiles pour le chauffage des ménages, celle d'agents énergétiques non fossiles et d'électricité a gagné en importance (G13), passant de 20% à près de 34% de l'énergie totale utilisée à cette fin entre 2000 et 2019. La géothermie, la chaleur ambiante et l'énergie solaire ont augmenté le plus fortement. Leur part dans le total de l'énergie utilisée pour le chauffage des ménages est passée de 2% à près de 10% au cours de cette période.

Part des agents énergétiques non fossiles et de l'électricité dans le total de l'énergie utilisée pour le chauffage des ménages G13



Source: OFS – Comptabilité environnementale

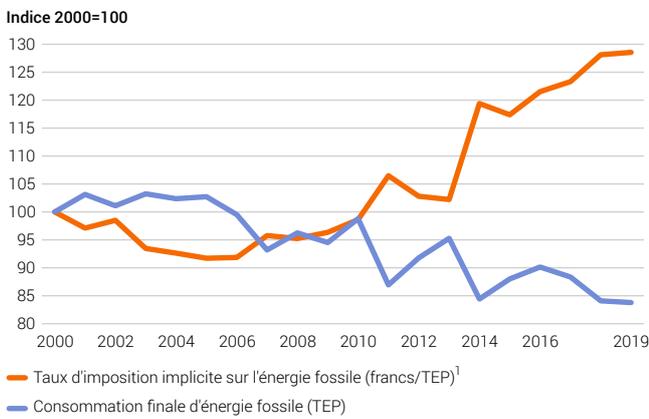
© OFS 2022

⁹ Comprennent notamment les biens et services destinés à l'utilisation du logement, à son entretien et à sa réparation, à la fourniture d'eau et à l'énergie utilisée pour le chauffage ou la climatisation.

L'imposition des énergies fossiles au service du climat

Le taux d'imposition implicite sur l'énergie fossile est mesuré par le rapport entre les recettes des impôts sur l'énergie fossile et la consommation finale d'énergie fossile (G14). Entre 2000 et 2019, calculé pour les ménages, ce taux a augmenté de 29%, corrigé de l'inflation, atteignant 506 francs par tonne d'équivalent pétrole (TEP) en 2019. Cette augmentation, ainsi que le recul de la consommation finale d'énergie fossile par les ménages, semblent refléter, au moins en partie, l'effet incitatif de la taxe CO₂. En effet, entre 2000 et 2019, le taux d'imposition implicite sur l'énergie fossile consommée par les ménages a augmenté de 3 à 248 francs/TEP pour les combustibles, alors qu'il a diminué de 838 à 740 francs/TEP pour les carburants.

Taux d'imposition implicite sur l'énergie fossile consommée par les ménages G14



¹ corrigé de l'inflation
 2019: provisoire
 TEP: tonne d'équivalent pétrole

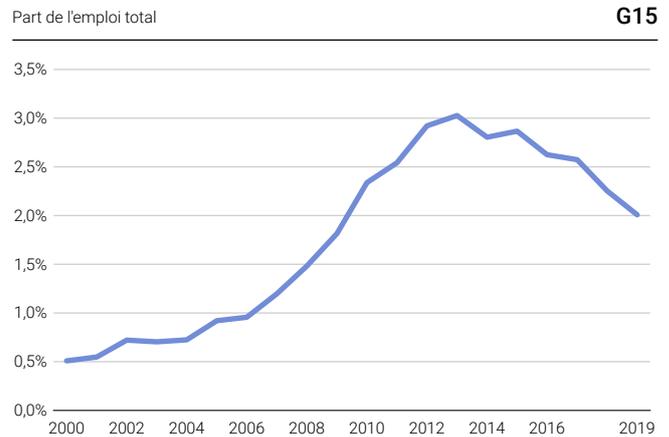
Source: OFS – Comptabilité environnementale, Comptes nationaux

© OFS 2022

En vingt ans, les emplois liés au climat ont presque quintuplé

Entre 2000 et 2019, le nombre d'emplois liés au climat a presque quintuplé, passant de 17 500 à près de 83 100 équivalents plein temps. Cette évolution résulte surtout des activités liées aux mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment et à la production d'énergie renouvelable. Au cours de la même période, l'emploi total a augmenté d'environ 20%. La part des emplois liés au climat dans l'emploi total a par conséquent augmenté, passant de 0,5% à 2,0% (G15). Durant cette même période, la valeur ajoutée brute des activités liées au climat a plus que triplé, passant de 4,1 à 13,8 milliards de francs, soit de 0,9% à 1,9% du produit intérieur brut (PIB). Le recul des emplois et de la valeur ajoutée brute liés au climat depuis 2017 résulte essentiellement de la baisse des activités liées à la construction de bâtiments certifiés à basse consommation d'énergie.

Emplois liés au climat G15



Source: OFS – Comptabilité environnementale, STATENT

© OFS 2022

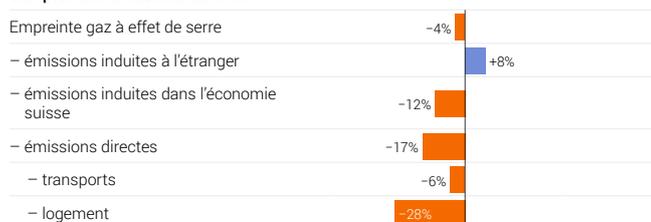
Le schéma ci-dessous (G16) propose un aperçu des principaux chiffres clés de la présente publication.

Ménages et climat à la lumière des comptes de l'environnement

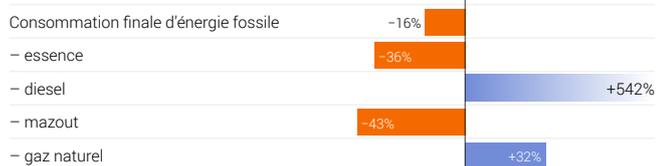
Quelques évolutions clés entre 2000 et 2019

G16

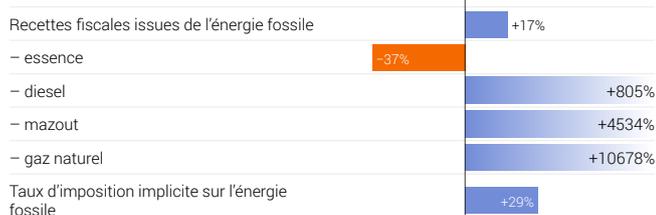
Comptes des émissions dans l'air



Comptes de l'énergie



Comptes des impôts liés à l'environnement



Comptes du secteur environnemental



Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2022

Note méthodologique

Les comptes de l'environnement complètent les comptes nationaux d'une dimension environnementale. Composés de comptes physiques et de comptes monétaires, ils fournissent généralement, à l'instar des comptes nationaux, des données sur les ménages et sur l'économie par branche d'activité. Ils permettent ainsi de mieux comprendre les interactions entre l'environnement et l'économie et contribuent à mesurer le degré de réalisation des objectifs de l'économie verte et du développement durable. Leur élaboration se réfère au système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) élaboré sous l'égide des Nations Unies (<https://seea.un.org/>).

Les comptes physiques de l'environnement renseignent notamment sur les flux de matières et d'énergie qui entrent dans le système économique et y circulent, sur les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques qui en sortent ainsi que sur le stock de bois sur pied des forêts.

Les comptes monétaires renseignent quant à eux sur la valeur ajoutée et l'emploi dans le secteur de l'environnement ou des technologies propres («cleantech»), ainsi que sur les dépenses, les investissements, les subventions et les impôts liés à l'environnement. Ils permettent ainsi de rendre compte de l'origine et de l'utilisation des moyens financiers engagés par la Suisse pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, ainsi que de mesurer l'activité économique dans ces domaines.

Enfin, une comptabilité des écosystèmes fournit des informations sur l'importance économique des services écosystémiques utilisés par la société et permet d'estimer la valeur patrimoniale des écosystèmes. L'OFS, en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), va prochainement étudier la possibilité d'élaborer une comptabilité des écosystèmes en Suisse. Une telle comptabilité contribuerait à la mesure des objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse du Conseil fédéral.

L'OFS produit les comptes de l'environnement suivants:

Comptes monétaires

- Dépenses de protection de l'environnement
- Subventions et autres transferts liés à l'environnement
- Prélèvements fiscaux liés à l'environnement
- Biens et services environnementaux

Comptes physiques

- Flux de matières
- Émissions dans l'air
- Énergie

Comptes d'actifs

- Forêts

Lien: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 2 – Espace, Environnement → Comptabilité environnementale

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	umwelt@bfs.admin.ch
Rédaction:	Marion Girardin, OFS; Daniel Lachat, OFS; Jacques Roduit, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	02 Espace et environnement
Langue du texte original:	français
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch , tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2022 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	2167-2200